

Préface:
Connaître pour décider

J'ai toujours considéré la recherche scientifique d'une part comme un cheminement menant à des découvertes audacieuses et stimulantes, à une riche aventure humaine marquée de ce parfum doux et vif à la fois que seules la passion, la curiosité, la ténacité, la rigueur et la persévérance permettent d'exalter; d'autre part il s'agit également d'un précieux instrument de connaissance, d'expertise, mais aussi de décision.

Certes, et heureusement, le chercheur ne trouve pas toujours ce qu'il pensait découvrir ou confirmer. C'est pour cela que la métaphore récemment formulée par le Conseiller fédéral Didier Burkhalter lors d'une remise de prix à l'Université de la Suisse italienne me paraît particulièrement juste: selon lui, chaque chercheur a en lui quelque chose de Christophe Colomb, qui «entrouvre à l'humanité la possibilité de nouveaux continents scientifiques» même si, cherchant l'Inde, il découvre l'Amérique. Mais ceci est d'autant plus vrai que durant son voyage, le chercheur impose et s'impose, de la définition de l'objet à la formulation des conclusions en passant par l'analyse des éléments, une rigueur méthodologique remarquable.

C'est précisément pour cette raison que le devoir de l'Etat est de favoriser une rigueur scientifique absolue, fondement même de la crédibilité et de la validité d'une étude, ainsi que de fournir un soutien adéquat – en investissant intelligemment dans l'intelligence – et, surtout, en garantissant la liberté de la recherche. Si au niveau fédéral le contexte législatif encourageant la liberté du développement de la recherche dans un cadre éthique bien défini continue à se consolider, le Canton n'est pas en reste, comme l'atteste, en la matière, la nouvelle loi sur la statistique, qui définit et ancre les principes fondamentaux tels que l'indépendance scientifique, l'impartialité et la transparence. On se fourvoierait, et dangereusement, si on laissait les Gouvernements – politiques ou économiques – dicter aux chercheurs où chercher ou, pire encore, ce qu'ils doivent trouver.

Pourtant, affirmer qu'il n'y a pas de liberté sans responsabilité ne relève pas d'une facilité rhétorique: si les chercheurs doivent bénéficier de la plus grande liberté – ils doivent littéralement pouvoir tracer eux-mêmes l'itinéraire de leur voyage – dans le même temps ils ne peuvent se soustraire à une sorte d'obligation morale envers la société qui leur demande silencieusement non seulement d'agir dans le respect de la dignité des hommes, de la vie et de la nature, mais aussi de ne pas oublier que leur travail doit avoir une utilité pour le monde et pour l'être humain. En résumé, ils doivent être des chercheurs-citoyens, attentifs à ce que leur travail ne soit pas tant un pur exercice stylistique ou académique, mais aussi un bien destiné à tous.

Les pages qui suivent illustrent très bien cette idée. Cette recherche n'est pas seulement un excellent et utile exercice méthodologique qui honore l'Office de statistique et par conséquent l'ensemble de l'administration cantonale, il offre aussi un inestimable bagage de connaissances qui constituent autant de pistes précieuses d'analyse et d'éléments décisifs sur un thème dont l'intérêt est irréfutable. Si les recherches prouvent que les Accords bilatéraux et plus particulièrement

la libre circulation des personnes contribuent positivement et activement au développement économique général, il est tout aussi vrai qu'il existe des zones d'ombre et que nous ne disposons pas de données suffisamment consolidés pour vérifier, dans le temps, les effets réels de ces accords sur le marché de l'emploi. C'est pour cette raison que le soutien à la libre circulation doit s'accompagner d'une surveillance constante de la situation pour pouvoir lutter avec force et fermeté contre ses effets négatifs, avec la collaboration active et responsable de toutes les parties sociales. Mais nous devons avoir le courage d'affronter cette problématique avec sérieux et sans préjugés ou sans arrière-pensées manipulatrices, sans quoi il sera certes possible de gagner des élections mais pour les Tessinois, rien ou pas grand-chose ne changera, hélas. Ces nouveaux éléments d'analyse arrivent donc à point nommé: il faut connaître pour décider.

Laura Sadis

Conseillère d'Etat

Directrice du département des finances et de l'économie